

## G15 – L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES

2  
JOURS

### Objectifs

- Être en capacité de repérer en amont de l'attribution ou dans une phase de gestion précontentieuse les ménages éligibles.
- Apprécier l'environnement et les compétences des différents partenaires liés aux dispositifs d'aides sociales.
- Optimiser et mobiliser ces aides (orientations, prescriptions, activation des aides...).

### Contenu

#### **L'environnement législatif applicable**

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- La loi n°48-1360 du 01/09/48.
- La loi n°89-462 du 06/07/89 modifiée.
- La loi n° 98-657 du 29/07/98 relative à la lutte contre les exclusions.
- La loi n°2007-290 du 05/03/07 dite « Loi DALO ».
- La loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 dite « loi MOLLE » (loi Boutin).

#### **Connaissance des profils des ménages accueillis dans le parc social**

- Les bénéficiaires du logement social.
- Définir les différentes typologies des ménages accueillis.

#### **Connaître et caractériser l'offre locative**

- Exploitation des outils statistiques et opérationnels développés.
- Utiliser les données qualitatives sur le fonctionnement social des groupes.
- Développer des systèmes d'échanges d'informations.
- Mettre en place et exploiter des fiches d'évaluation commerciale.

#### **Améliorer la connaissance des candidats locataires afin d'adapter les attributions à la stratégie de peuplement arrêtée par l'organisme**

- Améliorer la connaissance des candidats locataires.
- Adapter les attributions à la stratégie de peuplement arrêtée par l'organisme.

#### **Maîtriser les aides sociales existantes**

- Les aides personnelles au logement : APL, AL, ALF.
- Le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL/FDUSL).
- Le LOCAPASS.
- Les autres dispositifs d'aides existants.

#### **Mobiliser les aides sociales en vue de solvabiliser les ménages**

- Développer des procédures de gestion spécifiques en amont de l'attribution.
- Optimiser la gestion des aides personnelles au logement.
- Définir une stratégie de gestion adaptée au public.
- La mise en jeu des aides liées au maintien.

#### **Développer des procédures précontentieuses adaptées et pertinentes**

- Prévenir les situations d'impayés.
- Procéder à une analyse structurelle de l'impayé.
- Élaborer une stratégie personnalisée de résorption de la dette.
- Traiter l'impayé sur le plan administratif.

**Public** : Chargés de contentieux et précontentieux, Responsables Gestion Locative, Conseiller en économie sociale et familiale